



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **5 novembre 2018**

Délibération n° 2018-3123

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Fons

objet : Les Clochettes - Requalification des espaces extérieurs - Aménagement des abords du collège Alain - Réalisation d'une voie nouvelle est/ouest - Acquisitions foncières, démolition et études préalables - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

**Rapporteur** : Madame la Conseillère déléguée Frier

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 16 octobre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 7 novembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), M. Compan (pouvoir à M. Fromain), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Passi, Piegay (pouvoir à M. Vincent), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Sannino (pouvoir à Mme David), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb, Genin.

**Conseil du 5 novembre 2018****Délibération n° 2018-3123**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Saint Fons

objet : **Les Clochettes - Requalification des espaces extérieurs - Aménagement des abords du collège Alain - Réalisation d'une voie nouvelle est/ouest - Acquisitions foncières, démolition et études préalables - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 11 octobre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Saint Fons - Clochettes requalification des espaces extérieurs fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020, votée par le Conseil de la Métropole de Lyon le 6 juillet 2015.

**I - Rappel du contexte**

Situé à l'interface des limites communales de Vénissieux et de Feyzin, le quartier des Clochettes à Saint Fons est bordé à l'ouest par des Balmes et à l'est par le boulevard Yves Farge.

Le quartier des Clochettes compte 4 000 habitants (23 % des habitants de la Commune de Saint Fons), dont plus de 2 000 ont moins de 30 ans.

Le quartier prioritaire politique de la ville (QPV) Vénissieux Minguettes/Saint Fons Clochettes a été retenu au titre des sites d'intérêt national du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) lors du conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) du 15 décembre 2014.

**II - Enjeux de la requalification des espaces extérieurs du quartier**

Le projet de requalification des espaces extérieurs du quartier des Clochettes répond aux objectifs suivants :

- accompagner la mutation de certains fonciers pour accueillir un habitat diversifié,
- accompagner le projet de réhabilitation-extension du collège Alain,
- améliorer la desserte du quartier.

Ce projet d'aménagement comprend la démolition d'un bâtiment qui permettra de libérer un foncier, afin d'engager le redressement de la rue de Valence et ainsi de gagner en visibilité pour les usagers (véhicules, piétons) et en sécurité pour les élèves du collège Alain.

Il est également prévu la réalisation d'une voirie est-ouest qui bordera le collège Alain. Cette voirie permettra de :

- retrouver une transparence à un endroit stratégique permettant le désenclavement du quartier,
- offrir une meilleure visibilité au collège Alain en accompagnement de son renouvellement et de son extension,
- assurer une plus grande lisibilité au quartier depuis le boulevard Yves Farge.

### III - Financement de l'opération

Par délibération n° 2018-2871 du 25 juin 2018 le Conseil de la Métropole a approuvé l'individualisation d'une autorisation de programme (AP) partielle pour un montant de 500 000 € TTC, comprenant 400 000 € TTC d'acquisitions foncières et 100 000 € TTC pour la réalisation d'études préalables.

La tranche de travaux, qui sera engagée sous le mandat 2015-2020, consiste en la reprise de la rue de Valence, les acquisitions foncières pour la réalisation d'une voirie est/ouest seront également engagées. Ces 2 infrastructures sont nécessaires dans le cadre de la réalisation du projet de réhabilitation et d'extension du collège Alain. Ces aménagements visent à sécuriser l'accès des élèves au collège tout en permettant à l'équipement scolaire de s'étendre.

Le projet d'aménagement nécessite en amont plusieurs acquisitions foncières d'un montant de 2 400 000 € TTC.

L'enveloppe prévisionnelle estimée pour la reprise de la rue de Valence s'élève à 1 048 000 € TTC comprenant les études, les frais de maîtrise d'œuvre et les travaux.

Le coût prévisionnel des acquisitions foncières, des études et frais de maîtrise d'œuvre sur ce périmètre est estimé à 3 448 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

- a) - le principe d'acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet,
- b) - le programme d'aménagement de la rue de Valence et de la nouvelle voie est/ouest, équipements d'infrastructure qui sont nécessaires dans le cadre de la réalisation du projet de réhabilitation et d'extension du collège Alain,
- c) - l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux études et travaux d'aménagement,
- d) - le lancement des études de maîtrise d'œuvre.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville pour un montant de 3 448 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal - exercice 2019 - répartis de la manière suivante :

- 2 400 000 € TTC pour la réalisation d'acquisitions foncières,

- 1 048 000 € TTC pour les études et les frais de maîtrise d'œuvre,

sur l'opération n° OP17O5590.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 948 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2018.**